

Mobilisation et Consultation régionales sur le Plan Nature 2030

**CAHIER DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES
ATELIER RÉGIONAL SUR LE PLAN NATURE 2030
26 OCTOBRE 2023 - HOTEL DES NAVIGATEURS**

Une consultation initiée par le
ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Coordonnée par le
Conseil régional de l'environnement du Bas-
Saint-Laurent



MOT DE BIENVENUE

Benoit CHARETTE

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Le Plan Nature 2030 est le plus important investissement en matière de protection du territoire et de la biodiversité au Québec à ce jour.

Notre patrimoine naturel est unique. Il est le fondement même de notre ADN en tant que nation. Nos ressources naturelles sont au cœur de l'histoire, de la culture et de la vitalité socioéconomique de plusieurs municipalités et régions. Elles nous rendent plusieurs services écologiques essentiels et sont une source de fierté nationale pour quiconque sait apprécier la beauté et la richesse de la nature québécoise.

Nous avons une chance inouïe en tant que Québécoises et Québécois, mais aussi une grande responsabilité et un rôle majeur à jouer dans la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le Québec est déjà un leader internationalement reconnu dans ce domaine en raison, entre autres, de son engagement actif et de longue date au sein de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Ce plan est le nouveau levier stratégique qui nous permettra de contribuer pleinement à l'atteinte des nouvelles cibles mondiales en matière de conservation de la biodiversité d'ici 2030. C'est pourquoi je vous remercie de participer en grand nombre à ce Rendez-vous national, qui se veut une première étape importante du chantier de réflexion et de mobilisation sur cet ambitieux plan. Ce dernier vise à accélérer la transition vers un Québec plus vert, durable et prospère, pour nous, les générations futures et l'ensemble des espèces qui cohabitent avec nous sur ce précieux territoire.

Votre contribution est indispensable pour identifier les actions prioritaires les plus pertinentes à mettre en œuvre afin de mieux préserver et restaurer la biodiversité partout au Québec, tout en assurant une utilisation davantage durable de nos ressources naturelles, qui permettent de maintenir à long terme les fonctions essentielles de nos écosystèmes.

Comme vous serez les principaux maîtres d'œuvre de ces solutions dans vos milieux, profitez de ce moment d'échanges pour vous exprimer ouvertement, tant sur la vision, les cibles que les orientations proposées.

Il faut garder en tête qu'on doit agir sur ce qui est le plus urgent à l'échelle nationale et régionale afin de collaborer à l'atteinte des objectifs mondiaux.

Bonne rencontre et merci à toute l'équipe du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ainsi qu'aux 17 conseils régionaux de l'environnement qui nous appuient dans cette importante démarche!

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides,

Benoit Charette



MISE EN CONTEXTE

En décembre dernier se déroulait la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Axée sur “la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à l’appauvrissement de la biodiversité partout dans le monde”, elle a mené à l’élaboration du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui a pour objectif de stopper et d’inverser la perte de nature partout dans le monde en établissant 23 cibles à atteindre d’ici 2030, dont :

- La conservation de 30 % des zones terrestres et des mers;
- La restauration de 30 % des écosystèmes dégradés;
- La réduction de moitié de l’introduction d’espèces envahissantes;
- La réduction des subventions préjudiciables à hauteur de 500 milliards USD par an.

Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP15, et d’atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, le gouvernement du Québec travaille à l’élaboration du Plan Nature 2030. Ce plan mettra en œuvre des actions en matière de conservation des milieux naturels, d’utilisation durable et d’intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

Le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a alors donné comme mandat au Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec, ainsi qu’aux 17 conseils régionaux qu’il représente, de mener des consultations auprès des parties prenantes nationales et régionales concernées par le Plan Nature 2030. Ces dernières sont issues du domaine de l’environnement et de la conservation, de la recherche, de l’agriculture, des forêts, de la faune, de la sphère municipale, des affaires et du milieu de la santé. Des regroupements de communautés autochtones sont également conviés à cette et seront aussi consultés de façon indépendante par le ministère.

Objectif de la consultation

L’objectif de la journée est de prendre connaissance du plan Nature 2030 élaboré par le gouvernement du Québec, de faire ressortir les enjeux bas-laurentiens et d’identifier les actions spécifiques à poser, les parties prenantes à mobiliser et les ressources à déployer pour l’atteinte des objectifs visés.

À l’heure actuelle, le Plan Nature 2030 est articulé autour de quatre axes et de quatorze cibles:

1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d’assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l’accès des Québécois et Québécoises à la nature (cibles 1 à 5);

2. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité (cibles 6 à 8);

3. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité (cibles 9 à 12);

4. Agir sur les facteurs indirects de perte de biodiversité en faisant participer l’ensemble des acteurs à tous les niveaux (cibles 13 à 14).

La journée se déroulera sous forme d’ateliers autour desquelles **vous êtes invités à échanger, et à exprimer vos idées, vos attentes, vos préoccupations et vos recommandations à l’égard des axes et des cibles qui ont été identifiés comme prioritaires.**

AXES ET CIBLES PROJETÉS DU PLAN NATURE 2030

AXE 1 : PROTÉGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ AFIN D'ASSURER LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES ET BONIFIER L'ACCÈS DES QUÉBÉCOIS À LA NATURE

Cible 1 : D'ici 2030, freiner la perte de biodiversité en intégrant les milieux naturels et semi-naturels et leurs fonctions écologiques dans la planification et l'aménagement de l'ensemble du territoire québécois, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts sur la biodiversité

Cible 2 : D'ici à 2030, amorcer la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires

Cible 3 : D'ici 2030, au moins 30 % des milieux continentaux et 30 % des milieux marins du Québec sont conservés, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés

Cible 4 : D'ici 2030, mettre en place des mesures de conservation efficaces et durables afin d'assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables du Québec (EMV) et de faire progresser leur rétablissement

Cible 5 : D'ici 2030, éviter l'introduction (associée à l'activité humaine) sur le territoire québécois de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) et de nouveaux pathogènes, et freiner la propagation de ceux déjà présents par des actions de contrôle sur des sites prioritaires

AXE 2 : ENCOURAGER LES PRATIQUES DURABLES QUI FAVORISENT LA BIODIVERSITÉ

Cible 6 : D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture et à l'aquaculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que la réduction des excès de nutriments et des risques pour la biodiversité associés à l'utilisation de pesticides, tout en tenant compte des effets cumulatifs

Cible 7 : D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à la foresterie soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations locales et autochtones

Cible 8 : D'ici 2030, renforcer les pratiques responsables de gestion et d'utilisation durables de la biodiversité afin d'assurer la pérennité des populations et de conserver l'intégrité des écosystèmes

AXE 3 : AGIR SUR LES FACTEURS INDIRECTS DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ EN FAISANT PARTICIPER L'ENSEMBLE DES ACTEURS À TOUS LES NIVEAUX

Cible 9 : D'ici 2030, bonifier l'intégration de la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux

Cible 10 : D'ici 2030, inciter et donner les moyens aux grandes entreprises et au secteur financier de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la biodiversité ainsi que d'accroître leurs impacts positifs pour garantir des modes de production durables et atténuer les risques d'affaires liés à la biodiversité

Cible 11 : D'ici 2030, encourager et donner les moyens aux Québécois de faire des choix de consommation durables et réduire considérablement le gaspillage des ressources biologiques ainsi que les risques et impacts négatifs de la pollution sur la biodiversité en priorisant la pollution plastique

Cible 12 : D'ici 2030, mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité et réorienter les investissements existants à la biodiversité

AXE 4 : COLLABORER AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

Cible 13 : D'ici 2030, améliorer le partage de connaissances et encourager les initiatives de communication, de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société

Cible 14 : D'ici 2030, appuyer le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité

PROGRAMMATION

8H30 ACCUEIL, CAFÉ

9H00 OUVERTURE

9H25 PROGRAMME ET FONCTIONNEMENT DE LA JOURNÉE

9H50 MISE EN CONTEXTE ET PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ AU BAS-SAINT-LAURENT

10H15 PAUSE

10H35 ATELIER 1 - RÉACTIONS ET BONIFICATION DU PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ

11H20 ATELIER 2 - MISE EN ŒUVRE DES CIBLES DU PLAN NATURE 2030

12H00 REPAS DU MIDI

13H00 ATELIER 2 (SUITE)

14H25 PAUSE

14H50 ATELIER 3 - DÉFIS RÉGIONAUX, PRIORITÉS D'ACTION ET ENGAGEMENTS

16H00 FIN DE L'ÉVÉNEMENT

LEXIQUE

Aire protégée (AP) : un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

Sources : - Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ, c. C-61.01 ; Dudley, N. (Éditeur) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées

Autre mesure de conservation efficace (AMCE) : une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique ou géologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

Sources : - Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ, c. C-61.01 ; Convention sur la diversité biologique, Décision 14/8. Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (2018)
<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-08-fr.pdf>

Connectivité écologique : permet le mouvement sans entrave des espèces et le flux des processus naturels qui entretiennent la vie sur Terre, et peut donc également désigner des écosystèmes continus souvent reliés par des corridors écologiques. Il existe deux types de connectivité : structurelle (dans laquelle la continuité entre les écosystèmes est identifiée) et fonctionnelle (dans laquelle le mouvement des espèces ou des processus est vérifié).

Source : Glossaire relatif au premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (2021), Convention sur la diversité biologique. Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Adapté de : UICN, 2020. Lignes directrices pour la conservation de la connectivité par le biais de réseaux et de corridors écologiques. Disponible en ligne : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-030-Fr.pdf>

Conservation : ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Source : Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ (2013). Limoges B. et collab. Le Naturaliste canadien. Vol. 137. Numéro 2, été 2013. <https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>

Économie circulaire : système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire. Disponible en ligne : <https://www.quebeccirculaire.org/static/Enjeux-et-definition.html>

Écosystème dégradé : écosystème ayant subi un déclin persistant de sa structure, de ses fonctions et de sa composition par rapport à son état antérieur, généralement en raison d'impacts fréquents ou persistants.

Source : - Convention sur la diversité biologique (1992).

Espaces bleus : lacs, étangs, cours d'eau et étangs de rétention des eaux de ruissellement.

Source : Gouvernement du Québec, 2023. Glossaire - Stratégie gouvernementale de développement durable.

Espaces verts : espaces à dominance végétale situés dans un environnement urbain ou bâti. Dans le présent document, ce terme englobe donc les parcs, forêts urbaines, cimetières, lots vacants, jardins et cours, campus, etc.

Source : Gouvernement du Québec, 2023. Glossaire - Stratégie gouvernementale de développement durable.

Fonction écologique : processus naturels qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes (ex. : leurs fonctions de formation de sols, de recyclage de nutriments, de production primaire).

Source : Glossaire des nouvelles OGAT en consultation jusqu'au 31 août 2023 : ogat_consultation.pdf (gouv.qc.ca)

Préservation : maintien à long terme d'éléments de la biodiversité et de leur dynamique naturelle. À noter que la préservation de la biodiversité est la finalité, le résultat visé par les actions de conservation de la biodiversité. L'utilisation du terme "préservation" comme synonyme de "protection intégrale" serait un emprunt à l'anglais.

Sources : Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ (2013). Limoges B. et collab. Le Naturaliste canadien. Vol. 137. Numéro 2, été 2013. <https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>

Résilience : aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposés à des aléas à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables.

Source : Glossaire des nouvelles OGAT en consultation jusqu'au 31 août 2023 : ogat_consultation.pdf (gouv.qc.ca)

Restauration (écologique) : processus d'aide au rétablissement d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit (remarque : la restauration d'une seule espèce peut être considérée comme un complément et une composante importante de la restauration écologique).

Source : Society for Ecological Restoration

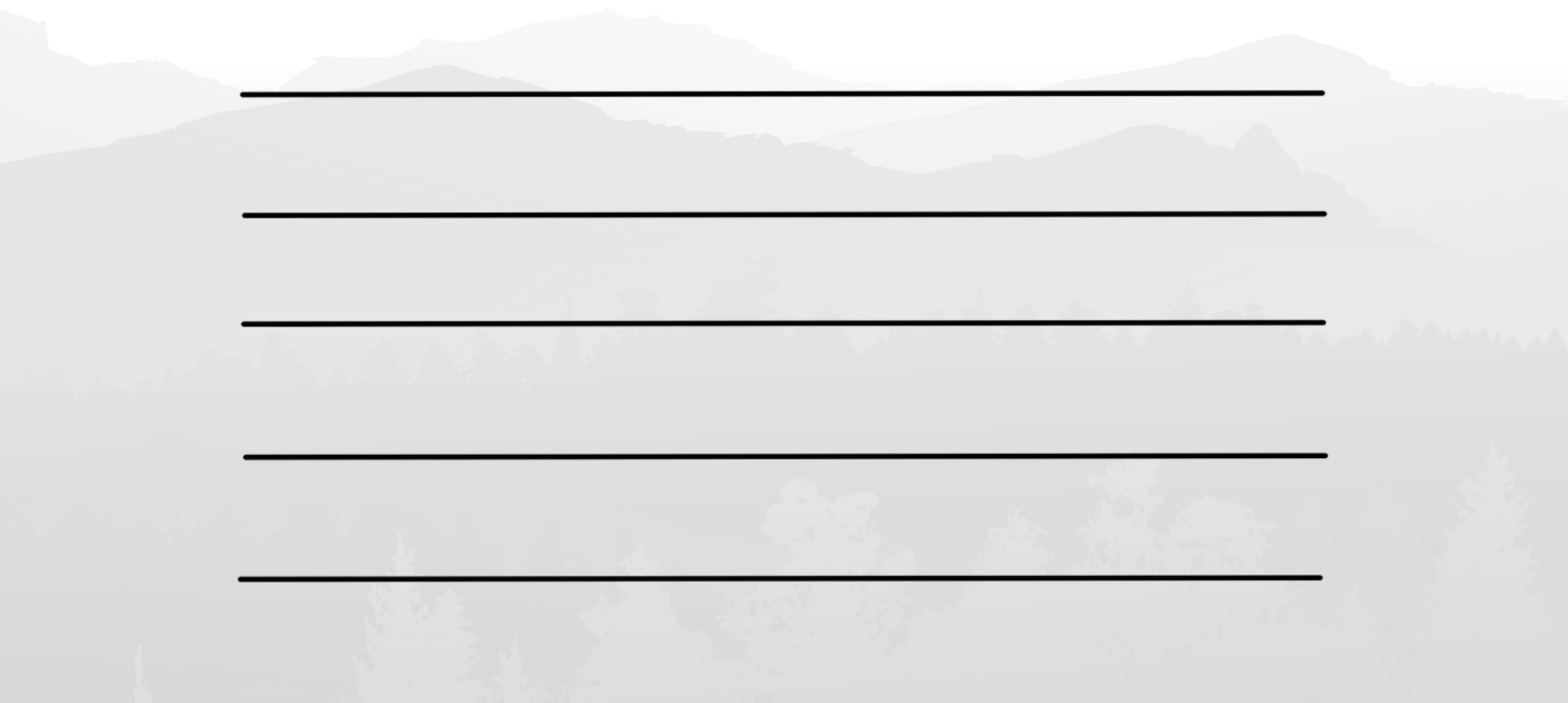
Solutions fondées sur la nature : actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité.

Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2016. Définition des solutions fondées sur la nature. Résolution WCC-2016-Res-069-FR. Disponible en ligne : https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/WCC_2016_RES_069_FR.pdf

Utilisation durable : usage d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou causant peu de préjudice à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité. L'utilisation durable peut ou non inclure des activités de prélèvement. S'il y a prélèvement, celui-ci n'excède pas la capacité de renouvellement de la ressource biologique, c'est-à-dire qu'elle est prélevée en prenant soin de ne pas causer un déclin persistant de sa population ou une atteinte à sa santé. Par ailleurs, qu'il y ait prélèvement ou non, l'utilisation durable d'une ressource ne doit pas affecter significativement les espèces ou les fonctions écologiques pouvant être touchées indirectement par cette activité. L'utilisation durable inclut l'aménagement durable des ressources biologiques (foresterie, agriculture, etc.), la mise en valeur durable et d'autres pratiques socioculturelles, comme la collecte de produits forestiers non ligneux ou la tenue de cérémonies dans des forêts sacrées.

Source : Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ (2013). Limoges B. et collab. Le Naturaliste canadien. Vol. 137. Numéro 2, été 2013. <https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>

NOTES



Québec 

CONSULTATION RÉGIONALE

RENDEZ-VOUS
DE LA
BIODIVERSITÉ



CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT

